



Collège Boris Gamaleya

70 avenue Joseph BÉDIER
BP 90104
97492 S^{te} CLOTILDE CEDEX

Téléphone : 0262 28 94 69
Courriel : ce.9740618d@ac-reunion.fr
Site internet <http://college-alizes.ac-reunion.fr/>

Dossier suivi par :

Nicolas Payet

Tél : 0692 35 09 77

nicolas-roger-g.payet@ac-reunion.fr

St Denis, le 05 février 2024

Objet : Première rencontres responsables légaux – équipes pédagogiques

**Références : Article D111-1 à D111-5 et L912-1 du code de l'éducation
Décret n° 2014-1231 du 22 octobre 2014**

Les rencontres avec les représentants légaux des élèves sont des moments importants de la relation École/familles dont la finalité est l'épanouissement et la réussite des élèves. Ils ont pour objectif d'informer et expliciter les attendus de l'École et d'échanger autour d'un projet commun. Ces rendez-vous sont aussi une occasion d'établir des conditions favorables à une véritable coéducation, particulièrement avec les familles les plus éloignées de l'École.

Le collège Boris Gamaleya organise le **mardi 13 février et le jeudi 15 février** des temps de rencontres avec l'ensemble des équipes pédagogiques.

➤ Organisation

- Des pochettes sont à récupérer au secrétariat de direction par les professeurs principaux. Elles comprennent les mentions des élèves.
- Les professeurs principaux – et les autres professeurs qui le souhaitent – peuvent transmettre des invitations personnalisées et ciblées.

➤ Déroulement (*répartition des professeurs en Annexes*)

- Les rencontres parents professeurs ont lieu de **16h30 à 18h30** – l'ensemble des élèves sont libérés de cours à 16h15 – :
 - Le **mardi 13 février** pour les classes de **5^{ème} et de 3^{ème}** ;
 - Le **jeudi 15 février** pour les classes de **6^{ème} et de 4^{ème}**.
- Les listes de rendez-vous sont placées dans les salles de rencontres.
- 16h30 à 16h50 : échange avec le professeur principal et remise des mentions.
- 16h50 à 18h30 : rencontres individuelles avec les autres enseignants. Les échanges, dans la mesure du possible, ne dépassent pas cinq minutes. Si ceux-ci durent trop longtemps, les responsables seront invités à prendre un rendez-vous ultérieurement. Les bâtiments ne sont plus accessibles après 19h.
- Les professeurs pourront :
 - présenter les méthodes de travail, les attentes pédagogiques, les critères d'évaluation ;
 - s'informer sur le contexte de l'élève pour adapter les réponses pédagogiques ;
 - conseiller sur les manières d'accompagner le travail personnel de l'élève ;
 - engager un dialogue sur le projet d'accompagnement ou d'orientation ;
 - s'assurer de la maîtrise des outils de communication.

➤ Information des représentants légaux des élèves

- Les représentants légaux reçoivent par courriel / ENT la date et les modalités de rencontres. Ce courriel est accompagné de la répartition des professeurs par salle.
- Des bulletins de semestre sont transmis en format numérique par courriel avec un récapitulatif des absences et retards, et des sanctions et punitions.

Je vous remercie de votre collaboration à toutes et à tous.

Le principal adjoint

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas PAYET

Cette note est accompagnée de 1 Annexe :

- Annexe 1 Répartition des professeurs dans les salles